

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7283853401**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7283853401>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 mars 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **72 - SARTHE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SPAY du 28/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à capital variable

Dénomination : ADRENALINE EVENTS

Siège : La Boiserie - Lieudit Le Tertre – 72700 - SPAY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros. Ce capital est susceptible d'augmentation par des versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués mais ne pourra être réduit au-dessous de 500 euros.

Objet : La promotion d'activités et d'évènements liés au sport et en particulier au sport automobile ; La promotion de l'image et gestion de la carrière de sportifs ; La perception de droits d'auteur de toute nature afférant à l'image de sportifs ; La commercialisation par tous moyens et sur tous supports de l'image de sportifs ; L'activité d'agence de publicité dans le domaine du sport ; L'organisation de manifestations sportives ; La création et gestion de sites internet pour les sportifs ; La conception et vente de produits se rapportant au sport automobile et d'articles publicitaires ; La production, la distribution de reportages sportifs sur tous supports.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la

collectivité des associés.

Président : Mathis POULET demeurant La Boiserie -  
Lieudit Le Tertre – 72700 - SPAY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et  
des sociétés de LE MANS

POUR AVIS

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Patrick LELIEVRE**  
Président de Médialex

